

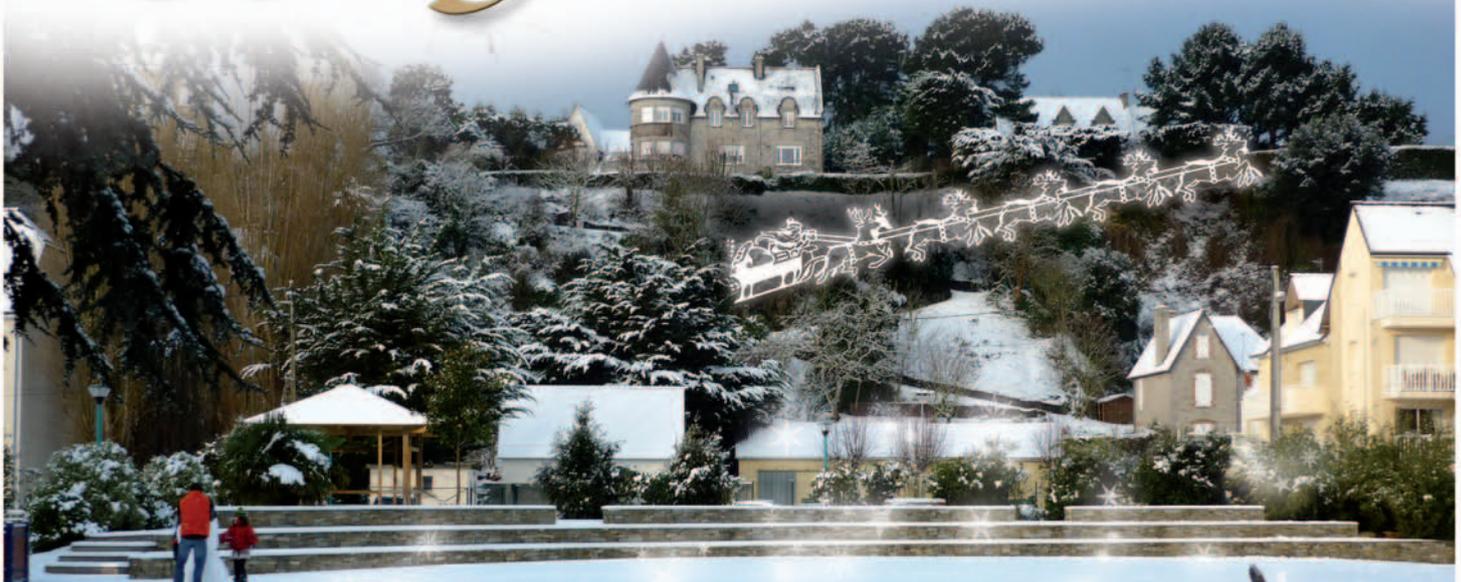


© HANON



Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



*Le Maire présentera ses vœux
le samedi 4 janvier 2014 à 17h
Salle Abbé Lebreton*

Joyeux Noël
et Bonne année !!!



www.saintcastleguildo.com

N°
58

La Place Pellion sous la neige

Décembre 2013
janvier 2014

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville

2 bis, rue de la colonne
22 380 ST-CAST-LE GUILDO
TÉL. : 02 96 41 80 18
FAX : 02 96 41 98 08

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h-12 h
et de 14 h-16 h

du mardi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h.

SOMMAIRE

Éditorial du Maire	p 2
Les infos municipales :	
Nouvelle école	p 3
Prochaines élections	p 4
Conseil Municipal	p 6
Infos diverses	p 8
Les travaux	p 9
État civil et	
Permis de construire	p 10
Cinéma Eden	p 12
Infos santé	p 13
Infos pratiques	p 14
Actualité	
des associations	p 17
Conte de Noël	p 18
Évènements à venir	p 19

DIRECTEUR DE
LA PUBLICATION :
Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :
M. Jean François GIRARD
M^{me} Catherine
FOUCAULT-COULIBALY,
M^{me} Marie-Noëlle BRIENT,
M^{me} Annie LEBLANC,
M^{me} Agnès DURAND

CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE :

RAYURES ET POINTILLÉS
Le Kerpont

22130 SAINT-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44

www.rayuresetpointilles.com
E-Mail : liletooo@wanadoo.fr

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :

Imprimerie PEIGNE
22 100 DINAN

Tél. : 02 96 39 22 17
Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :
Prise de vue fournie
par la Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005



Le mot du maire



Éditorial

Mes Chers Compatriotes,

Décembre, encore quelques jours et l'année 2013 basculera dans l'Histoire et alimentera nos souvenirs, bons et parfois moins bons.

Je n'ai pas ici à faire le point sur les différents projets en cours, année électorale oblige. Aussi, je me contenterai de revenir sur les trois points d'actualité qui ont été entérinés au Conseil Municipal du 26 novembre 2013:

1°) – Choix du nom de l'école publique: École « Les Terre-Neuv@s »

2°) – Accord pour poursuivre le projet de résidence de tourisme « Pierre & Vacances » avec une prolongation d'un an du temps de commercialisation,

3°) – Validation de l'esquisse du futur Office de Tourisme.

En guise de conclusion, je voudrais seulement insister sur la qualité du travail collectif de tout le Conseil Municipal au bénéfice de tous dans la construction du devenir de Saint-Cast le Guildo.

Jean FERNANDEZ
Maire de Saint-Cast Le Guildo



UN MÉMORIAL EN SOUVENIR DES TERRE-NEUVAS DISPARUS EN MER

Sur le port de l'île de Saint-Pierre (St-Pierre et Miquelon), un mémorial porte le nom de SAINT-CAST LE GUILDO, en souvenir des terre-neuvas disparus en Mer. D'autre part, en collaboration avec la ville de Saint-Cast le Guildo, le 23 novembre, une stèle a été érigée à Saint-Malo, cale de la Bourse – Intra-Muros.

Rappelons que l'association gère un musée à SAINT MALO :
Musée des Terre-Neuvas - 67 avenue de Moka - 35400 SAINT MALO
Email : asso.terreneuvas@sfr.fr



La nouvelle école de Saint-Cast Le Guildo s'appellera "Les Terre-Neuv@s"

Le nom de la nouvelle école vient d'être choisi. Le Conseil Municipal du 26 Novembre 2013, après un débat animé, a entériné le choix de : l'école « Les Terre-Neuv@s »



Vue du chantier en finition de la nouvelle école Les Terre-Neuv@s à Saint-Cast Le Guildo

CE QUE LA VILLE SOUHAITAIT

Cette appellation correspond à ce que la ville souhaitait :

- 1°) Permettre un regard vers le passé, vers l'Histoire. Quoi de plus parlant que le Terre-Neuvas qui nous renvoie aux aventures exaltantes parfois tragiques de jeunes Castins et Guildocéens et alentours qui partaient vers des horizons lointains pour pêcher la morue de leur doris.
- 2°) Etre en écho avec l'une des forces vives de la cité, en l'occurrence, les Marins.
- 3°) Donner un regard vers le futur, quoi de plus

symbolique que l'arobase pour l'illustrer.

Longue vie à l'école « Les Terre-Neuv@s ». Tous nos souhaits de voir émerger de son sein un homme ou une femme célèbre qui donnera son nom à l'école dans les années 2100 et plus !

L'HISTOIRE DES TERRE-NEUVAS

A la fin du XV^e siècle, les européens découvrent l'île de Terre-Neuve (située près du Canada) et ses impressionnantes quantités de poissons (en particulier de morues). Une nuée de vaisseaux de pêche Anglais, Espagnols, Français et Portugais se ruent alors

vers Terre-Neuve pour exploiter cette fabuleuse manne. Jusqu'à la fin du XX^e siècle, les eaux de Terre-Neuve (devenue propriété anglaise au XVIII^e siècle) vont constituer les plus importants stocks de morues au monde et deviennent un énorme enjeu économique et commercial. Les Terre-Neuvas n'étaient pas toujours de rudes marins recrutés sur les côtes de Bretagne et de la Manche. En fait, il s'agissait souvent de pauvres paysans qui trouvaient un moyen de subsistance en s'embarquant sur les bateaux armés par des capitaines de pêche. A l'époque des voiliers, les campagnes



duraient six mois, voire plus si la pêche était mauvaise. C'était un métier aux conditions extrêmes,

dans le froid, l'humidité et la promiscuité de la vie sur les bateaux, sans oublier tous les risques encourus. Il y eut beaucoup de naufrages de bateaux, parfois aussi, les Terre-Neuvas qu'on envoyait pêcher à la ligne dans des chaloupes subissaient une avarie ou se perdaient dans la brume et n'étaient jamais retrouvés. Dans les années 60, jusqu'à 800 000 tonnes de morue pouvaient être pêchées dans ces régions. C'est ainsi que la pêche intensive a réduit très vite les quantités de morues. L'Activité déclina et il ne resta que quelques centaines de Terre-Neuvas à Saint-Malo à la fin des années 80. La pêche à la morue sur les bancs de Terre-Neuve a pris fin brutalement en 1992. Un moratoire international l'a interdite pour dix ans. Il n'a jamais été levé depuis car la ressource, épuisée par ces siècles de pêche intensive, ne s'est pas reconstituée.

Extraits des sites :

www.metropole.rennes.fr

www.asso76.com/terreneuvas



À PROPOS DES FUTURES ÉLECTIONS LOCALES

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 Mars 2014 et pour la première fois, les Guildocéens et les Castins seront appelés à se prononcer sur les mêmes listes. Les électeurs doivent se présenter au bureau de vote avec leur carte d'électeur et un titre d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de Conduire).

Au-delà de cette novation purement locale, les modalités de scrutin ont parfois évolué (cf. Loi 2013-403 du 17/05/2013 & Décret du 26/09/2013) notamment avec l'élection, pour la première fois, des Conseillers Communautaires au suffrage universel direct. Dans ce contexte, il apparaît utile de donner quelques précisions.

RAPPEL

Les inscriptions sur les listes électorales seront closes le 31 décembre 2013. Pour tous ceux qui ont changé d'adresse, ils doivent faire les démarches nécessaires auprès de la mairie.

ÉLECTION MUNICIPALE

- Les Conseillers Municipaux sont élus, au suffrage universel direct, au scrutin de liste mixte combinant le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel à 2 tours.
- Les sièges seront en effet répartis entre les listes à la

proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime majoritaire de 50 % à la liste arrivée en tête (article L 262 du code électoral).

- Les listes doivent comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir et le nombre de siège est déterminé par le nombre d'habitants de la Commune (Population municipale* au 1^{er} janvier 2014, chiffre communiqué par l'INSEE fin décembre 2013)

- Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Chaque électeur en votant donne une voix à la liste pour laquelle il vote sans pouvoir y apporter de modifications. Ainsi, l'électeur n'est pas autorisé à ajouter, à rayer ou

à modifier l'ordre de présentation. Des bulletins portant des mentions seront considérés comme nuls.

proportionnelle à la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, un deuxième tour est organisé. Seules les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés peuvent se maintenir. Elles peuvent être modifiées dans l'ordre de présentation des candidats, et/ou dans leur composition pour comprendre des candidats ayant figuré sur des listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

2^e TOUR

La liste qui a obtenu le plus de voix (majorité relative) se voit attribuer un nombre de siège égal à la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges à pourvoir est réparti entre toutes les listes (ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

1^{er} TOUR

La liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés se voit attribuer un nombre de siège égal à la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges à pourvoir est réparti entre toutes les listes (ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés) à la représentation





Informations Municipales

Dans les jours qui suivent l'élection, le Conseil Municipal se réunit pour élire son Maire et ses Adjoints.

ÉLECTION DU MAIRE

Le maire est élu lors de la première séance du conseil municipal au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le 1^{er} et le 2^e tour, à la majorité relative pour le 3^e. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Le nombre d'adjoints est fixé par le conseil municipal sans pouvoir excéder 30 % de son effectif. Le conseil municipal, présidé par le Maire nouvellement élu, procède ensuite à l'élection des adjoints.

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

ÉLECTION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Les Conseillers Communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux

de la Commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci.

- L'élection des conseillers communautaires aura lieu en même temps que celle des conseillers municipaux.
- La liste des candidats



aux sièges de conseillers communautaires figure de manière distincte sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal dont elle est issue. Elle est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'attribution des sièges de conseillers communautaires se fait selon les modalités utilisées pour

l'attribution des sièges de conseillers municipaux.

Cinq règles précises se cumulent :

1/La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire comporte un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, augmenté de

de présentation dans lequel ils apparaissent sur la liste des candidats au conseil municipal

3/La liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires est composée alternativement de candidats de chaque sexe.

4/Tous les candidats présentés dans le premier quart de la liste des candidats au siège de conseiller communautaire doivent figurer de la même manière et dans le même ordre, en tête de liste des candidats au conseil municipal.

5/Tous les candidats aux sièges de conseiller communautaire doivent figurer au sein des trois premiers cinquièmes de la liste des candidats au conseil municipal.

(*) *La Population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune*

Les principales modalités seront rappelées dans le bulletin du mois de février 2014

2/Les candidats aux sièges de conseiller communautaire figurent dans l'ordre



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 OCTOBRE 2013)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 OCTOBRE 2013

APPROBATION DE L'INVENTAIRE DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES

Le Maire précise que cet inventaire a été approuvé en date du 26/10/2012 par le groupe communal « zone humide »

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE

SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU VILLAGE VACANCES « LA COBBIÈRE »

Madame MICHEL informe qu'il convient de conclure un avenant avec l'Association VVF VILLAGES afin de leur permettre la constitution de garanties hypothécaires aux fins de réaliser les travaux prévus dans la convention.

Cet avenant est sans incidence pour la Collectivité

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

DÉCISIONS MODIFICATIVES ANNÉE 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE.

RÉGIMES INDEMNITAIRES

Monsieur Girard rappelle que par délibération du 1^{er} septembre 1991, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'ensemble du Personnel Communal le bénéfice du Régime Indemnitaires en conformité avec le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991.

Il signale qu'il n'y a pas d'automatisme dans l'attribution des primes. Celles-ci sont attribuées en fonction: des grades, des missions, des responsabilités confiées, de sujétions spéciales liées au service et à la façon de servir, de l'agent.

La création du régime indemnitaire de la Collectivité s'est faite progressivement par de multiples délibérations. Il est préférable de disposer d'une délibération unique récapitulant l'ensemble des dispositifs applicables aux agents selon leur filière et leur grade.

Il demande donc au Conseil Municipal d'approuver pour 2013 le régime indemnitaire

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE

AVIS DE CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU SCOT

Le Maire informe l'Assemblée que par délibération en date du 12 juillet 2013, le Comité syndical a arrêté le projet de schéma de cohésion territoriale (SCOT).

Après présentation du SCOT le 17 septembre 2013 par Madame Camille MEUNIER du Pays de Dinan, ce projet est soumis au Conseil Municipal pour avis.

Après avoir exposé ses griefs à l'encontre du projet de S.C.O.T, le Maire laisse à chacun le soin de s'exprimer. Après un vote à bulletin secret par 21 voix défavorables et 1 abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE AU SCOT ARRÊTÉ DU PAYS DE DINAN.

REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN CAS DE NON RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT A 10262,98 euros PAR AN

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

TRANSFERT DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL VERS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ALLÉE DE BEL AIR

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

RÉVISION DU PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT – VALIDATION DU RAPPORT ET LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur VILT informe l'assemblée que le cabinet Ouest AM a procédé à la révision du plan de zonage d'assainissement en vue de décider de la mise en œuvre d'une politique globale d'assainissement en fonction des usages et des possibilités du milieu récepteur, des risques potentiels encourus et des critères économiques, en définissant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Le cabinet d'étude a remis un rapport qui a été vu en Commission d'Urbanisme.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver ce rapport qui sera soumis à enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE

AUTORISATION SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DE PÊCHE POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ÉTANG DE BEAULIEU

Monsieur HERVE propose à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition par la



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 OCTOBRE 2013)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

Commune de Saint-Cast le Guildo, de l'étang de Beaulieu, lui appartenant, à la fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique.

Cette convention est conclue pour une période de 5 ans. LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 5 ABSTENTIONS (M. LORRE + POUVOIR – M^{me} ALLORY + POUVOIR – M. MONTFORT PAR SON POUVOIR) ET 1 REFUS DE VOTE (M. MENARD) PAR 16 VOIX POUR, VALIDE CETTE CONVENTION

MODIFICATION DE STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON – PRISE DE LA COMPÉTENCE « DOMAINE HAUT DÉBIT » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En vertu de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres sont invitées à se prononcer sur la modification des statuts communautaires correspondante :

B – Compétences optionnelles

B.5 « La Communauté de Communes du Pays de Matignon contribue au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'administration électronique sur le territoire pour le développement du SDTAN 22, pour permettre l'adhésion au Syndicat Mixte e-megalis Bretagne. »

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

AUTORISATION DE SIGNER AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL L'AVANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE 2010-2015 ACTUALISE LORS DE LA REVOYURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur GIRARD rappelle la nature et les modalités des Contrats de Territoire, ainsi que la teneur et les aboutissements de la réflexion conduite localement par le Comité de Pilotage.

Le Conseil Général a mis en œuvre, courant 2009, une nouvelle politique territoriale s'appuyant principalement sur les Contrats de Territoire que les communes, communautés d'agglomération et communautés de communes ont été invitées à élaborer.

Sur la base d'une liste de 23 politiques, désormais contractualisées, les communautés et les communes ont établi de façon autonome leur programmation en choisissant et hiérarchisant les opérations qu'elles ont souhaité programmer sur la durée du Contrat (sous réserve d'une contribution locale minimale de 40 %).

Pour ce faire, le Conseil général a affecté à chaque territoire une enveloppe financière particulière. À ce titre, le territoire de Saint-Cast le Guildo bénéficie d'une enveloppe de 58443 € pour la période 2010-2015, dont une partie a déjà été utilisée à ce jour.

Dans la mesure où le Contrat de Territoire a prévu, à partir de 2012, une possibilité de revoyure de son contenu, destinée à prendre en compte les évolutions des orientations du territoire et d'éventuelles substitutions d'opérations, le Comité de Pilotage, associant notamment les Maires, le Président de la Communauté et le Conseiller général du territoire, s'est réuni au cours de ces derniers mois pour arrêter la liste définitive des projets constitutifs du Contrat.

Le dernier Comité de Pilotage, en date du 8 octobre 2012, a validé l'ensemble de ce travail.

Après concertation avec le Conseil général, le projet de contrat, dont la synthèse est jointe, a été approuvé mutuellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

Dans le cadre de la réflexion « Contrat de Territoire », le Conseil général des Côtes d'Armor a notamment diffusé une synthèse relative au titre des actions de « solidarités »

Saint-Cast le Guildo est souvent citée en positif

- Accueil de jeunes dans le cadre d'une action TIG (travaux d'intérêt général)
- Recours à des entreprises d'insertion
- Partenariat avec différents ESAT ou ateliers protégés
- Vote de tarifs préférentiels pour les bénéficiaires du RSA (piscine)
- Emploi de personnels reconnus travailleurs handicapés
- Accueil de stagiaires
- Transports collectifs pour les bénéficiaires des restos du cœur de Matignon
- Mise à disposition de bailleurs sociaux de terrains viabilisés afin d'augmenter l'offre de logements sociaux

Toutes ces actions qui ne sont pas forcément médiatisées, méritaient d'être rappelées. Elles renvoient aussi aux nombreux bénévoles qui agissent en la matière qu'il importe de remercier pour leur engagement au quotidien.



Informations Municipales



REMISE DE LA MEDAILLE DU TOURISME

Le Maire de Saint-Cast Le Guildo, a remis la médaille du tourisme à Monsieur Bernard LEFEVRE le Samedi 26 Octobre 2013.

Félicitations au récipiendaire !

AMÉNAGEMENT STADE DU GUILDO

La municipalité va installer avant la fin de l'année, un terrain multi-sports (identique à celui de St-Cast) enrichi d'une table de Ping-Pong. A cette occasion, le grillage du tennis va être refait entièrement. Les sapins qui viennent d'être enlevés seront remplacés par un grillage. Par ailleurs une haie sera plantée le long du terrain de boules pour protéger les boulistes. En 2014, une haie sera plantée le long du Lotissement Bel Air pour protéger des regards. De plus des jeux à ressorts, un toboggan et des bancs pour les enfants seront installés. D'une manière générale, l'aménagement paysager sera plus agréable pour tous.

A PROPOS DE PIERRE ET VACANCES...

La promesse de vente sous condition résolutoire est prorogée jusqu'au 31 décembre 2014.



Pierre et Vacances fait évoluer ce projet :

- en rendant plus haut de gamme la future offre de services de la résidence.
- en agrandissant l'espace bien-être (SPA, massages et soins). La population locale y aura accès.

Pierre et Vacances s'engage par ailleurs :

- à verser, le jour de la signature de la prorogation de l'acte de vente, une indemnité d'immobilisation de 100 000 € à la ville qui en conservera le bénéfice si le projet ne se réalise pas mais qui s'imputera sur le prix en cas de confirmation de la vente.
- à prendre en charge la 1^{ère} tranche du volet paysager en bordure de la place du marché : la commune assurant la plantation des arbres fournis par Pierre et Vacances



LES TRAVAUX SUR SAINT-CAST LE GUILDO

TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DES DERNIÈRES SEMAINES

- | | | | |
|--|---|---|---|
| 1) Réhabilitation de logements à l'EHPAD | 3) Extension et réhabilitation des terrains intérieurs au Boulodrome de ST CAST | de ses derniers chantiers | Boulevard de la Vieuxville |
| 2) Pose des illuminations de NOEL | 4) Jean-Paul SIMON sur l'un | 5) Enlèvement des feuilles et curage des caniveaux au | 6) Enrobé et finitions du groupe scolaire |





ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 15 octobre :**
Berthe HAMON
veuve DIBONET :
87 ans - Rue de la Comté
- **Le 16 octobre 2013 :**
Guy HORNOY :
78 ans - Matignon - 30 rue
des Combattants d'Algérie
- **Le 27 octobre 2013 :**
Jacques MANGINOT :
89 ans- 65 Bd Côte
d'Émeraude -EHPAD

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

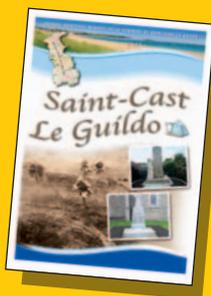
- **Le 22 octobre 2013 -**
Charlie BIARD :
rue Comte Morell
d'Aubigny
- **Le 24 octobre 2013 -**
Maëlyne : 7 Bis rue de la
Résistance

POUR LE MEILLEUR :

- **Le 28 octobre 2013 :**
Jun Wang et Renan Morin
4 résidence de Pen Guen

Nous venons d'apprendre le décès de Monsieur
GOTER, propriétaire du Cinéma l'Éden.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa
famille ainsi qu'à toute l'équipe du cinéma.



La date limite
d'envoi des articles
pour le journal
municipal de février
2014 est

**LE MARDI
14 JANVIER 2014**

à l'adresse suivante :

communication@saintcastleguildo.fr

Le bulletin des « Echos » du mois de
Février 2014 sera le dernier avant les
élections. Il n'y en aura pas pour les mois
de mars et avril. Pensez à anticiper pour la
parution de vos activités, animations...

Le Comité Editorial



PERMIS de CONSTRUIRE

ATTENTION : Un responsable du service du cadastre
de DINAN peut venir à votre domicile afin de contrôler
la conformité de vos demandes de DP et PC.

- DPC13C0136 accordée le 19/09/2013 à M. JANVIER Joël,
16 rue du Tertre-es-Pies, pour la pose de deux
châssis de toit et d'un œil-de-bœuf.
- PC13C0031 accordé le 20/09/2013 à M. et
M^{me} THIROUARD et RETUREAU Frédéric et Sabine,
Lotissement Les Jardins de l'Arguenon, pour la
construction d'une maison individuelle.
- DP13C00143 accordée le 19/09/2013 à M. LEMAIRE
Denis, 6 Bd de la Côte d'Émeraude, pour la
construction d'un mur de clôture recouvert d'un
enduit.
- DP13C0135 accordée le 19/09/2013 à M. BEGUE Eric,
8 Bd de la Garde, pour la pose d'une clôture en
grillage.
- DP13C0138 accordée le 19/09/2013 à M. ROUYER
Marcel, 2 rue de la Colonne, pour la construction
d'un préau.
- DP13C0137 accordée le 19/09/2013 à M. et M^{me} TIBER-
GHEN Jérôme, 15 rue du Paradis, pour le prolon-
gement d'un mur de clôture.
- DP13C0131 accordée le 19/09/2013 à M^{me} HEURTAULT
Annick, 8 rue de la Comté, pour la pose d'une clô-
ture en bois.
- DP13C0133 accordée le 19/09/2013, à M^{me} BOURIEN
Gabrielle et M. LIRA Philippe, 3 rue du Clos de la
Fontaine, pour la transformation d'une fenêtre
en porte-fenêtre.
- DP13C0141 accordée le 19/09/2013 à M. LEMAIRE
Denis, 6 Bd de la Côte d'Émeraude, pour la
pose d'un portail sous réserve que celui-ci soit
implanté en retrait de 6 m par rapport au Bd de
la Côte d'Émeraude.
- DP13C0134 accordée le 19/09/2013 à M. GARNIER
Césaire, 55 Bd de la Côte d'Émeraude, pour la
pose d'un sas vitré.
- DP13C0129 accordée le 20/09/2013 à M. et M^{me} BARON
Guillaume, 23 Bd de la Vieuxville, pour modifica-
tion des ouvertures, extension et création d'un
niveau supplémentaire.
- DP13C0154 accordée le 18/10/2013 à M^{me} LECROISIER
Denise, 18, boulevard de la Côte d'Émeraude,
pour le bardage partiel d'une maison



PERMIS de CONSTRUIRE

- DP13C0158 accordée le 21/10/2013 à M. LAROCHE Benoît, 4, rue du Terre Rimbouurg, pour la pose de 2 châssis de toit
- DP13C0153 accordée le 21/10/2013 à M. et M^{me} EWERT Jean, chemin des Coquelicots, pour changement d'ouvertures
- DP13C0162 accordée le 22/10/2013 à M^{me} SUREL Isabelle, allée des Tertres, pour une clôture
- PA13C0003 accordé le 01/10/2013 à SAS CAMPING DE GALINEE, rue de Galinée, pour mise en conformité du camping avec les normes d'insertion paysagère
- PC13C0034 accordé le 01/10/2013 à M. et M^{me} VILEYN François, 38, rue de la Colonne, pour rénovation du garage et du grenier et extension de la terrasse
- DP13C0128 accordée le 16/10/2013 à M. CRESPER Jean-Yves, 2, rue du Signal de Carlan, pour remplacement d'un abri de piscine bas par un abri haut et auvent sur terrasse par un auvent fermé sur deux côtés.
- DP13C0139 accordée le 01/10/2013 à M^{me} TOLLU LIPSKY Sophie, 19, rue de la Couverclaie, pour l'extension d'une maison individuelle
- DP13C00144 accordée le 09/10/2013 à M. BARBE Pierre-Michel, 2, boulevard de Penthièvre, pour la pose d'une véranda.
- DP13C0145 accordée le 07/10/2013 à SCI DEL MAR, 1, allée Francis Hamon, pour la pose d'une clôture.
- DP13C0147 accordée le 07/10/2013 à M. ROTY Frédéric, 8, rue des Listres, pour modification et création d'ouvertures
- DP13C0148 accordée le 16/10/2013 à Mmes HAMON Monique et Béatrice, rue de la Ville Norme, pour la construction d'un local technique
- DP13C0150 accordée le 07/10/2013 à la COMMUNE de St Cast le Guildo, le Bois Bras, pour l'aménagement du bâtiment servant de tribune au concours hippique en pièce d'accueil pour le parc accrobranche
- PC13C0037 accordé le 22/10/2013 à M^{me} PERROT Carine, 3, montée du Panorama, pour l'extension et l'aménagement d'une habitation existante
- DP13C0149 accordée le 24/10/2013 à M. SORIN Philippe, 4, rue Guy Homery, pour un abri de jardin
- DP13C0160 accordée le 24/10/2013 à M^{me} CHATELIER Catherine, 29, rue de la Couverclaie, pour bardage des façades et pignons d'une maison individuelle
- DP13C0151 accordée le 28/10/2013 à M. DUCOULOMBIER Bernard, 8, rue des Marettes, pour un abri de jardin
- PC12C0081M1 accordé le 29/10/2013 à M. et M^{me} GESTIN Daniel, lotissement du Moulin d'Anne (lot 14), pour décalage du garage de 1,70 m vers l'arrière
- PC13C0037 accordé le 22/10/2013 à M^{me} PERROT Carine, 3 Montée du Panorama pour l'extension et l'aménagement d'une habitation existante
- P13C0146 accordée le 25/10/2013 à M. PARIS Joël, 38, boulevard de Penthièvre, pour l'agrandissement d'une maison individuelle
- DP13C0149 accordée le 24/10/2013 à M. SORIN Philippe, 35 rue de la Ville Norme pour un abri de jardin
- DP13C0152 accordée le 29/10/2013 à M. MARCEAU Guy, 6, rue de Caharet, pour une clôture
- DP13C0163 accordée le 30/10/2013 à M^{me} GRAND-PIERRE Caroline, 14, rue d'Armor, pour l'agrandissement d'une fenêtre
- DP13C0164 accordée le 29/10/2013 à M. DESVIGNES Guy, 8, rue de Saint-Jaguel, pour la création de 3 ouvertures

NOUVEAU À SAINT-CAST LE GUILDO

JOUAN PEINTURE

Peinture • Revêtement sol & mur • Parquet • Faïence

Quentin JOUAN - 9 rue de Saint-jaguel
22380 SAINT-CAST LE GUILDO

06 61 40 71 04 - 02 96 41 04 48

jouan.peinture@gmail.com



CULTURE



OPÉRAS ET BALLETS AU CINÉMA !

Retransmission en direct, au cinéma de Saint-Cast, du ballet «Casse noisette» de Tchaïkovski et de l'opéra «Parsifal» de Wagner

Le cinéma EDEN, après le vif succès des deux premières retransmissions en direct depuis le Royal Opéra House de Londres du ballet DON QUICHOTTE puis de l'opéra LES VEPRES SICILIENNES de Verdi, continue avec le **jeudi 12 décembre à 20h15**, le ballet-féerie en deux actes de Tchaïkovski CASSE-NOISETTE et la semaine suivante, le **mercredi 18 décembre à 17h45**, le formidable opéra de Richard Wagner PARSIFAL.

Compte tenu de l'horaire et de la durée (5h15 avec 2 entr'actes) le cinéma proposera en sus de la collation gratuite habituelle, une petite restauration payante. Le **27 janvier à 20h15**, ce sera le ballet GISELLE sur une musique de Tchaïkovski.

Les billets peuvent être achetés auprès de l'office de tourisme, de la billetterie de Super U Matignon ou au cinéma pendant les heures d'ouverture.

Une réservation de sièges est également possible sur plan de salle.

Les idées et suggestions du public sont les bienvenues. cine-eden-stcastleguildo@orange.fr ou par téléphone au 02.96.41.95.94

 <p>LE ROYAL OPERA TURANDOT GIACOMO PUCCINI Un spectacle d'inspiration féérique, exotique et unique ! MARDI 17 SEPTEMBRE 2013 À 20H15</p>	 <p>LE ROYAL BALLET GISELLE MARIUS PETIPA D'APRÈS JEAN CORALLI ET JULES PERROT Le plus grand des ballets romantiques. LUNDI 27 JANVIER 2014 À 20H15</p>
 <p>LE ROYAL BALLET DON QUICHOTTE CARLOS ACOSTA D'APRÈS MARIUS PETIPA L'une des œuvres les plus prestigieuses de l'histoire et de la danse classique. MERCREDI 16 OCTOBRE 2013 À 20H15</p>	 <p>LE ROYAL OPERA DON GIOVANNI WOLFGANG AMADEUS MOZART Un Don Juan moderne qui crève l'écran. MERCREDI 12 FÉVRIER 2014 19H45</p>
 <p>LE ROYAL OPERA LES VÊPRES SICILIENNES GIUSEPPE VERDI La production la plus attendue de l'année ! LUNDI 4 NOVEMBRE 2013 À 18H45</p>	 <p>LE ROYAL BALLET LA BELLE AU BOIS DORMANT MARIUS PETIPA Une chorégraphie éblouissante de virtuosité. MERCREDI 19 MARS 2014 À 20H15</p>
 <p>LE ROYAL BALLET CASSE-NOISETTE PETER WRIGHT D'APRÈS LEV IVANOV Un ballet féérique, tradition de Noël exige ! JEUDI 12 DÉCEMBRE 2013 À 20H15</p>	 <p>LE ROYAL BALLET LE CONTE D'HIVER CHRISTOPHER WHEELDON Une première mondiale innovante et très puissante, digne de Shakespeare. LUNDI 28 AVRIL 2014 À 20H15</p>
 <p>LE ROYAL OPERA PARSIFAL RICHARD WAGNER L'alliance de la musique et du sacré : une puissance visuelle incroyable. MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2013 À 17H45</p>	 <p>LE ROYAL OPERA MANON LESCAUT GIACOMO PUCCINI Viva Jonas Kaufmann ! MARDI 24 JUIN 2014 À 19H45</p>

Durées, horaires et distribution sous réserve de modifications



MENINGOCOQUE C, GRIPPE, PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE...

Pour préserver votre santé, tous les acteurs de la santé se mobilisent !

MENINGOCOQUE C : FAITES-VOUS VACCINER !

Qu'est-ce que le méningocoque C ?

Cette bactérie peut provoquer des infections dont les formes les plus graves sont une méningite ou une septicémie. 13 cas d'infection à méningocoque C sont intervenus dans le Finistère en 2012, sept fois plus que la moyenne nationale.

Face à cette augmentation, l'ARS Bretagne se mobilise : elle assure la

vaccination contre le méningocoque C des jeunes de 1 à 24 ans et, dans le Finistère, des nourrissons à partir de 2 mois.

Tous les acteurs de la santé s'associent à ce dispositif.

Faites vous vacciner !

Les vaccinations sont faites par le médecin traitant ou le pédiatre.

GRIPPE : POUR SE FAIRE VACCINER, MIEUX VAUT NE PAS TARDER !

Le vaccin contre la grippe saisonnière est disponible auprès de votre pharmacien. Si la MSA vous a adressé un courrier, inutile de différer, faites-vous vacciner. La vaccination est le moyen le plus sûr pour lutter contre la grippe.

Les risques de complications liés à la grippe sont particulièrement importants pour les personnes âgées de 65 ans et plus, mais aussi les populations fragiles : femmes enceintes, nourrissons, personnes souffrant d'obésité ou de maladies chroniques.

Contrairement aux idées reçues, aujourd'hui on peut encore mourir de la grippe.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

La PMI propose en lien avec l'association ACCESS ARMOR une animation autour du livre pour les tous petits en salle d'attente de la consultation PMI :

**CENTRE MEDICO-SOCIAL
RUE DES GUERCHES —
22550 MATIGNON
accès libre et gratuit**

- mardi 3 décembre 2013 à partir de 13h30
- mardi 4 février 2014 à partir de 13h30
- puis tous les 1^{er} mardi après-midi de chaque mois

La vaccination reste la protection la plus efficace contre l'infection à méningocoque C. Un geste que le haut conseil de la santé publique recommande pour les nourrissons dès 2 mois dans le Finistère, et dans le reste de la France pour les jeunes de 1 à 24 ans. Tous les acteurs de la santé se mobilisent sur cette thématique.





INFOS PRATIQUES

INAUGURATION de la nouvelle École «Les Terre-Neuv@s»

SAMEDI 11 JANVIER 2014

9h00 - 13h00 : Portes ouvertes de l'école «Les Terre-Neuv@s»
11h00: Inauguration

La rentrée des classes du lundi 6 janvier 2014 se fera pour les maternelles et élémentaires à l'École «Les Terre-Neuv@s».

WEB SIG du Pays de Dinan

UN OUTIL CARTOGRAPHIQUE PAR INTERNET

Le Système d'Information Géographique du Pays de Dinan est un outil accessible en ligne qui a pour objet d'apporter un service cartographique à la population d'une part et aux collectivités d'autres part.

Présentation du Portail du WEB SIG du Pays de Dinan (www.pays-de-dinan.fr) ou (<http://ns238809.ovh.net/veremap.pro>) Cet outil permet de visualiser le cadastre et les documents d'urbanisme de votre commune (80 communes du pays de Dinan).



Il est possible de visualiser plusieurs couches d'information, par exemple: le cadastre, le PLU, une photo aérienne.

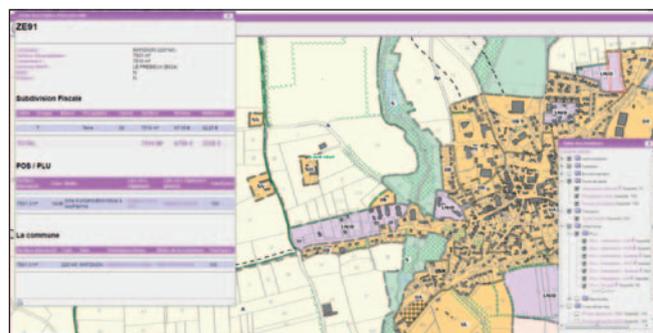
Possibilité de télécharger des informations

- statistiques sur la commune,
- le règlement de la zone du PLU en cliquant sur une parcelle.

- Fiche de renseignements d'une zone de mouillage, d'un port...

Cet outil permet également de faire des comparaisons d'une même zone (de 1998 à 2011), de faire des mesures (distances, surfaces, longueurs) et des sélections en récupérant les données (sous Excel).

Exemple d'utilisation (Cadastre et PLU avec sélection d'une parcelle)



PROJET DU SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Une enquête publique est organisée du 19 novembre au 21 décembre 2013 à 12h00, afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre propositions relatives au projet du SCOT du pays de DINAN.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant la durée de l'enquête définie à l'article 1er ci-dessus, le dossier d'enquête peut être consulté:

- 1- Au siège du Syndicat Mixte du Pays de DINAN, 7 rue Victor SCHOELCHER – 22100 DINAN (consultation et permanence organisées au rez-de-chaussée du bâtiment, dans les locaux de la maison du département)
 - 2- Au siège de chacune des 8 communautés de communes membres du syndicat mixte du Pays de DINAN, aux horaires habituels d'ouverture de chacun de ces sièges
 - 3- A la mairie de Plélan le Petit, 4 rue des Rouairies-22980 PLELAN LE PETIT
 - 4- Sur le site internet du Pays de DINAN, à l'adresse: www.pays-de-dinan.org
- Les observations peuvent également être adressées à

i

INFOS PRATIQUES

l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête du SCoT au siège social du syndicat mixte du Pays de DINAN, soit:

- Par courrier adressé au Syndicat Mixte du Pays de DINAN, 7 rue Victor SCHOELCHER-22100 DINAN
- Par courrier électronique, à l'adresse: enquetepubliques-cot@pays-de-dinan.org

Permanences d'accueil du public

Le président et/ou l'un des membres de la commission d'enquêtes se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et horaires tels qu'indiqués dans le tableau suivant:

- **Syndicat Mixte du Pays de DINAN** - 7 rue Victor SCHOELCHER -22100 (consultation et permanence organisées au rez-de-chaussée du bâtiment, dans les locaux de la maison du département) Lundi au vendredi: 9h -12h/14h -17h - Jours et horaires de permanence des commissaires enquêteurs 19/11/2013 - 9h -12h et le 21/12/2013 - 9h -12h
- **Pays de MATIGNON** - Rue du Chemin Vert - 22550 MATIGNON - Lundi au vendredi: 9h -12h/14h -17h - Jours et horaires de permanence des commissaires enquêteurs: 20/11/2013 - 9h -12h et le 5/12/2013 - 14h -17h

Plus d'informations sur le site: www.pays-de-dinan.fr

Vous souhaitez rester à domicile ? C'est possible grâce au Comité Cantonal d'Entraide de Matignon



On a tous besoin d'un coup de main !

Le Comité Cantonal d'Entraide de Matignon vous l'apporte par le biais de différents services mis à votre disposition:

Le Service d'Aide à Domicile

(SAAD): veille à assurer toutes les tâches essentielles de la vie courante (ménage - cuisine - courses

- accompagnement - aide au lever - aide à la toilette - aide à l'habillage - aide à la préparation des repas - aide à la mise en place des bas de contention - etc.).

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD): service dans lequel des aides-soignantes diplômées d'État réalisent des soins d'hygiène auprès des patients les plus dépendants.

Une aide financière peut vous être proposée:

- 1- Prise en charge par votre caisse de retraite
- 2- Prise en charge par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- 3- Prise en charge par votre mutuelle

Des intervenantes à domicile à l'écoute, avec de l'expérience et du professionnalisme.

Autant d'aide et de services permettent ainsi de répondre au mieux à vos besoins!

N'oubliez pas, le Comité Cantonal d'Entraide de Matignon a récemment déménagé et se trouve dorénavant au:

Parc d'Activités du Chemin Vert 22550 MATIGNON

N'hésitez pas à nous contacter pour bénéficier de plus amples informations:

Comité Cantonal d'Entraide de Matignon

Tél.: 029641 1247 - Fax: 029641 1405

comite.entraide@wanadoo.fr • www.cce-matignon.fr

Heures d'ouvertures:

Du lundi au vendredi: 8h30-12h30 et 14h-17h

Le bureau est fermé le mercredi et le vendredi après-midi (sauf sur rendez-vous)

SSIAD: 029641 1526 ou ssiadcce@orange.fr -

Fax: 029641 1405

**REPAS DE
FIN D'ANNÉE du Club
des Pierres Sonnantes.**

MERCREDI 4 DECEMBRE 2013 à 12h00

SALLE DES PIERRES SONNANTES

Contacts :

Mme HAMONIAUX Odile: 0296412035 ou

Mme OLERON Marie-Thérèse: 0296 41 07 45.



INFOS PRATIQUES

COLIS DE NOEL

Les colis de Noël sont à retirer en Mairie de SAINT CAST et du GUILDO de 10 à 12 heures les :

Mercredi 4, vendredi 6, lundi 9 et lundi 16 décembre 2013

Les bénévoles seront les bienvenus pour la distribution des colis en mairie et pour le portage des colis à domicile.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour les aînés, il suffit de vous faire connaître.

Madame BRIENT - Adjoint au Maire

MESSAGE IMPORTANT de La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) est régulièrement informée de l'utilisation frauduleuse de l'appellation « Finances Publiques » pour abuser les contribuables. Ces actions visant aussi bien des usagers particuliers que des professionnels peuvent revêtir diverses formes telles que :

- **Des courriers électroniques frauduleux (« phishing »)**
Le phishing ou technique du « hameçonnage » consiste en l'envoi de courriers électroniques usurpant l'identité d'administrations ou de grands organismes. Le message est très souvent à l'entête ou à la signature de la Direction Générale des Finances publiques ou des Ministères de l'économie, des finances ou du budget. Il



demande aux usagers de fournir leur numéro de carte bancaire ou de compléter leurs coordonnées personnelles en vue d'obtenir un remboursement d'impôt. **Ces courriers sont des faux.** L'administration fiscale n'est pas à l'origine de ces envois. **Le numéro de carte bancaire n'est jamais demandé** pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt, ni pour compléter des coordonnées personnelles. La DDFiP des Côtes d'Armor engage fortement les usagers à ne pas répondre à ces messages, à ne pas cliquer sur les liens qui s'y trouvent et recommande de les supprimer systématiquement.

- **Des courriers postaux contenant une proposition commerciale superflue.**

Il s'agit très souvent de proposer à un créateur d'entreprise une inscription sur un Registre National Intra-communautaire contre paiement (envoi d'un chèque), alors que l'attribution d'un numéro de TVA intra-communautaire par l'administration est gratuite et automatique.

- **Des appels téléphoniques émis par des personnes se faisant passer pour des agents des Finances publiques auprès de contribuables** leur demandant de fournir des coordonnées bancaires ou de réaliser un virement sur un compte pouvant être domicilié à l'étranger. Si vous êtes contacté de cette façon, n'hésitez pas à prendre le nom de votre interlocuteur, afin d'appeler le service des impôts des particuliers ou le service des impôts des entreprises dont vous dépendez, et demandez à parler à cette personne. N'appellez pas au numéro qu'elle pourrait vous donner.



LES RESTAURANTS DU CŒUR : CAMPAGNE 2013-2014

La première distribution a eu lieu le jeudi 28 novembre. Les permanences sont les suivantes : Chaque jeudi à partir de 9h15 pour les personnes résidant sur les communes de Erquy, Saint-Cast Le Guildo et Plancoët et à 14h pour toutes les personnes des autres communes.

Les dons de toutes natures sont acceptés, ils peuvent être déposés le mercredi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, de décembre à mars.

Contact et renseignements : Centre des Restos du Cœur au 02.96.80.52.91



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

DON DE SANG



**Avec le
nouvel
an prenez la
résolution, de
donner
votre**

sang à Matignon !

L'EFS Bretagne appelle à la participation du plus grand nombre afin de conserver un niveau de réserve suffisant pour aborder la période hivernale de l'activité hospitalière. Les donneurs sont attendus nombreux lors de la collecte qui se déroulera à Matignon, **le jeudi 2 janvier 2014**, Salle des Fêtes, de 14h à 19h en partenariat avec l'association locale des donneurs de sang.

Donner son sang, c'est offrir la vie

Les dons de sang permettent à l'EFS de mettre à disposition des produits sanguins pour soigner près de 34000 malades en Bretagne chaque année. Des besoins en produits sanguins en augmentation constante

Les besoins en globules rouges, dont l'augmentation régulière est due principalement à l'allongement

de l'espérance de vie et au développement des techniques médicales, augmentent en moyenne de 2.5 % par an depuis 2006. L'Établissement Français du Sang Bretagne et les associations locales pour le don de sang bénévole comptent donc sur la participation de tous, futurs donateurs et donateurs réguliers, pour répondre aux besoins des malades.

Pour donner son sang, il faut :

- être en bonne santé
- être âgé de 18 à 70 ans révolus.
- se munir d'une pièce d'identité pour un premier don.

EXPOSITION CENTENAIRE DE LA GUERRE MONDIALE 1914-1918

La Commission Patrimoine, plus particulièrement M^{me} Bernadette CADOR, en association avec les Amis du Passé de Matignon préparent une exposition pour commémorer le centenaire.

Ils font appel à la population locale pour tous les documents ou objets en votre

possession témoignage de cette période.

Contact : M^{me} CADOR Bernadette - 06.15.07.81.76 - cador.bernadette@orange.fr



FNACA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la FNACA - SAMEDI 11 JANVIER 2014-14H00

Salle de la Mairie Annexe

- Compte rendu d'activités 2013
- Projets pour 2014
- Remise des Cartes d'Adhérents

Venez nombreux, retirer votre carte d'adhérent 2014 afin de faciliter le travail des responsables.

Vers 16 heures, une galette des rois clôturera la réunion.

Le Président
Gaston PILARD

GOLF DE SAINT-CAST LE GUILDO

Suite aux compétitions fédérales (entrecoupées de la saison estivale riche en compétitions), 4 de nos joueurs et joueuses se sont particulièrement illustrés cette année.

- Sophie DUPUY termine l'année à la 6^e place régionale et à la 203^e place française, faisant un bon de 50 places dans l'année.
- Valentin DUPUY termine l'année à la 2^e place régionale (5^e au championnat de Bretagne) et à la 50^e place nationale en benjamin 1.
- François BLANCHET prend la 14^e place au championnat de Bretagne et se place à la 124^e place nationale en minime 1.
- Guillaume HARZO se place à la 151^e place nationale en minime 1.

Nous espérons les retrouver encore plus haut dans la hiérarchie nationale en 2014 mais nous le souhaitons, accompagnés d'autres de leurs camarades d'équipe.

Sylvain LEVAVASSEUR :
06.86.79.06.85

PERMANENCE DE M^{me} BRIENT : MAIRIE DU GUILDO

La permanence mensuelle de M^{me} BRIENT Marie-Noëlle se tiendra le vendredi 13 décembre 2013 et le vendredi 10 janvier 2014 de 10 à 12h00, avec ou sans rendez-vous.





LES LUTINS ET LE CORDONNIER

Il était une fois un cordonnier, qui, sans qu'il y soit pour quelque chose, était devenu si pauvre qu'il ne lui restait rien d'autre qu'un peu de cuir, juste de quoi fabriquer une paire de chaussures.

Il découpa le cuir pendant la nuit, afin de se mettre en avance pour le lendemain matin, et puisqu'il avait la conscience tranquille, il se coucha paisiblement, s'en remit au ciel, et s'endormit. Au matin, après avoir fait sa prière, il allait se mettre au travail, lorsqu'il trouva la paire de chaussures prêtes, sur sa table.

Il était très étonné, ne sachant que dire ou penser, aussi il prit les chaussures pour les examiner de plus près; elles étaient si bien faites que chaque point était à sa place, comme si elles avaient été réalisées par la main d'un maître-cordonnier.

Peu de temps après un acheteur entra, et comme les chaussures lui allaient parfaitement, il lui donna plus que le prix habituel, de sorte que le cordonnier eut assez d'argent pour acheter du cuir pour deux autres paires de chaussures. Il le découpa le soir afin de se mettre au travail dès le lendemain matin avec l'esprit tranquille, mais ce n'est pas ce qui se passa car, quand il se leva, elles étaient déjà prêtes et il ne manquait même pas le client qui lui donna tant d'argent qu'il put acheter assez de cuir pour quatre nouvelles paires de chaussures. Le lendemain

matin tôt, il trouva les quatre paires également terminées, et cela se reproduisit: ce qu'il préparait dans la soirée se trouvait fini le matin, il commença ainsi à avoir une vie plus agréable et put bientôt vivre de manière plus confortable.

Un soir, peu de temps avant Noël, alors qu'il avait fini de découper le cuir, et avant d'aller au lit, le cordonnier dit à sa femme,

« Que dirais-tu de rester jusqu'au soir pour voir qui nous rend ce service? »

Sa femme fut d'accord et elle alluma une bougie. Ils se cachèrent ensuite dans un coin de la chambre, là où étaient suspendus des manteaux et ils observèrent.

Dès que minuit sonna, ils virent arriver deux petits hommes nus et parfaitement proportionnés qui s'assirent devant la table du cordonnier; ils prirent le travail qui avait été déjà préparé et ils commencèrent à piquer, à percer, à marteler avec leurs petits doigts, de manière si habile et rapide que les yeux du cordonnier avaient du mal à les suivre, tant il était émerveillé.

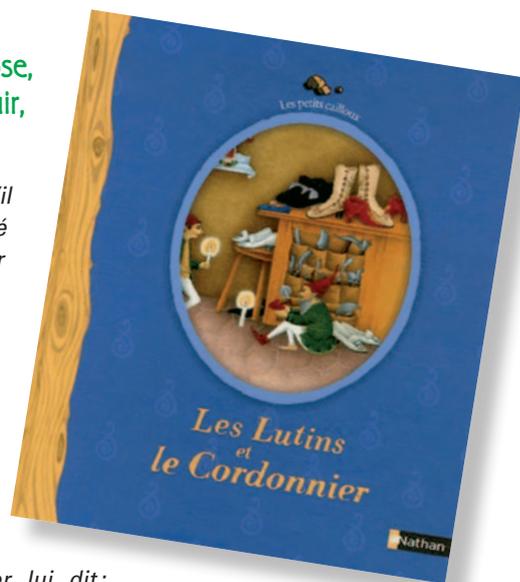
Et ils ne s'en allèrent pas tant qu'ils n'eurent terminé le

travail et qu'il ne fut posé tout prêt sur la table, alors seulement ils se levèrent et partirent en courant.

Le lendemain matin la femme du cordonnier lui dit:

« Ces petits hommes nous ont rendus riches et nous devons nous montrer reconnaissants. À force d'aller et venir sans aucun vêtement sur eux, ils doivent avoir froid! Écoute ce que je vais te dire: je vais faire pour eux des petites chemises, des manteaux, des gilets, des culottes et leur tricoter à chacun une paire de bas, et toi, tu feras une petite paire de chaussures pour chacun.

Le mari consentit volontiers et le soir venu, quand tout fut fini, au lieu de laisser le cuir déjà découpé pour les chaussures, ils déposèrent tous les cadeaux sur la table, puis ils se cachèrent pour voir les réactions des petits hommes. À minuit, ils arrivèrent précipitamment, prêts à se mettre au travail, mais lorsqu'ils trouvèrent des petits vêtements pour eux au



lieu des morceaux de cuir découpés, ils demeurèrent un moment surpris, mais aussitôt après, ils manifestèrent la plus grande joie. À une vitesse folle, ils s'emparèrent des jolis petits vêtements et s'en vêtirent en chantant:

« Comme nous sommes beaux et pimpants! Nous sommes si élégants que jamais plus nous ne serons cordonniers! »

Et ils se mirent à sauter et à danser, faisant des bonds au-dessus des chaises et des tables et à la fin ils allèrent à la porte en dansant.

À partir de ce moment on ne les vit plus jamais; quant au cordonnier, tout alla bien pour lui aussi longtemps qu'il vécut, et tout ce qu'il entreprit lui réussit.

FIN

Conte de Grimm



Événements à venir

Choisissez votre programme...

Visite du Père-Noël, Marchés ou arbre de Noël,
Bain de la Saint-Sylvestre, Grand Quiz...
L'embarras du choix à Saint-Cast Le Guildo !

2^e EDITION DU BAIN DE LA SAINT SYLVESTRE

Le 31 décembre 2013 à 11 heures, le Comité des Fêtes de Saint Cast Le Guildo, les pingouins castins et la SNSM organisent le bain de la Saint Sylvestre, sur la grande plage, face à la salle d'Armor.

L'an passé, la première édition a rencontré un grand succès. 170 baigneurs ont participé avec un grand plaisir à ce bain. De nombreux spectateurs ou

accompagnateurs encourageaient nos valeureux baigneurs. Nul doute que ce chiffre sera dépassé cette année.

Après la baignade, un vin chaud, une collation et un objet souvenir seront offerts aux participants.

Venez nombreux participer ou encourager cette manifestation.

Les photos de l'évènement seront disponibles sur le site internet « les pingouins castins ».

organisé par
Comité des Fêtes
Saint-Cast-Le-Guildo
LES SAUVETEURS EN MER
SNSM

**BAIN DE LA ST-SYLVESTRE
GRANDE PLAGE DE ST-CAST**
(Face à la Salle d'Armor)

« Tous avec les pingouins castins! »

Le 31 Décembre à 11h00

Rendez-vous à la piscine à 10h30
Participation gratuite - Collation et cadeau

Visite du Père-Noël
Le Dimanche 22 décembre vers 15 h

Le père-noël se déplacera à SAINT CAST sur le Boulevard de la mer (place Piron), gratuit.

Arbre de Noël
Des Sapeurs Pompiers de la Côte d'Emeraude

Dimanche 15 décembre 2013 à 15h30
au Centre d'Incendie et de Secours
de la Côte d'Emeraude à Matignon

Spectacle de clowns gratuit,
Goûter géant,
arrivée spectaculaire du Père Noël



Événements à venir

ASSOCIATION
CŒUR DE PIERRE CŒUR DE VIE

ANIMATIONS NOËL 2013
DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2013

Notre Dame du Guildo
10H - 18H
Salle des Pierres Sonnantes

MARCHÉ AUX JOUETS*

Préau de l'école
Face à la salle

EXPOSITION CRÊCHES
Et dessins d'enfants

* Nombre de places limitées - Tarif 5€ la place
Contacts Elisabeth BAYLE 02.96.41.20.93 - Sylvie LE GOAS 02.96.41.01.57

Comité des Fêtes
Saint-Cast-le-Guildo

SAMEDI 7 DECEMBRE 2013
Square Pellion
de 10h à 17h

Galettes saucisses
et Vin chaud

**Animations au profit
du TELETHON**

LES SAUCISETTES EN FÊTE
S.N.S.M.

NEURONES EN FÊTE

4^e édition du GRAND QUIZ
adultes

Le comité des fêtes, l'asso-
ciation Point Virgule, les deux
bibliothèques

vous y convient :

- HISTOIRE
- GEOGRAPHIE
- SCIENCES
- SPORT
- FRANÇAIS

- LITTÉRATURE
- MUSIQUE
- CINEMA
- CULTURE
GENERALE

8 questions
dans chaque
série vous
permettront
de tester vos
connaissances.
Les trois meil-
leurs scores se-
ront récompen-
sés par un jeu de
société.
Début des
épreuves à 15h30.
Inscription sur
place.

Informations au :
02 96 41 78 64

**MARCHE DE NOËL
à SAINT-CAST**

Dimanche 08 Décembre 2013
De 9h à 18h au Chapiteau Paroissial

Nombreux artisans :

Aquarelle et peinture huile.	Accessoires en laine.
Bijoux	Confiserie
Ecrivain	Encadrement
Accessoires de mode	Créations Textiles
Produits fermiers	Peinture sur bois
Jouets en bois, peluches	Reliure d'art.

Articles religieux : crèches...
Décorations de Noël - Couronnes - Bougeoirs...
Cadeaux préparés par les enfants et les parents

Saucissons, Epicerie fine, Confitures, Chocolats, Pâtisseries...
Galette-Saucisses, Crêpes, Pâtisseries.

Organisation : OGECE école Sacré-Cœur SAINT-CAST

**Dimanche
12 janvier 2014**
à 15h

**Salle des Pierres Sonnantes
Notre Dame du Guildo**

**Le Grand
Quizz**

4^eème Edition
ouvert aux adultes
Organisé par le comité des fêtes
L'association Point Virgule Emeraude
Les bibliothèques de St Cast le Guildo
avec l'aimable participation de "La maison Blanche"

Des prix seront remis à la fin des épreuves
Inscription gratuite

renseignements : 02.96.41.78.64